

Numérique, jeunes et libertés

Quels équilibres ?

Séances pédagogiques

Document rédigé par Sylvain Steer et placé sous licence Creative Commons
Paternité – Partage à l'identique. Novembre 2017

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Préambule

Ces séances pédagogiques ont été conçues dans la continuité d'une brochure intitulée « Jeunes et réseaux sociaux, des espaces de liberté sous multiples surveillances »¹ qui aspire à transmettre à d'éventuel·le·s format·eur·rice·s une bonne compréhension des phénomènes liés aux réseaux sociaux et, notamment, leurs impacts possibles sur les libertés fondamentales. Malgré l'affichage gouvernemental de fortes volontés en matière d'« éducation au numérique », les évolutions restent très récentes et timides. Certaines d'entre elles semblent de plus assez mal dirigées telles que l'achat massif de matériels électroniques sans nécessaire pertinence pédagogique d'ensemble ou des partenariats avec certains géants du numérique. La problématique est pourtant conséquente, le numérique se retrouvant dans une grande part de l'organisation de la société et de nos vies, en comprendre les enjeux et l'aborder sous un angle critique semble une nécessité. Si pour de nombreux jeunes les usages du numérique peuvent sembler très intuitifs (rappelons que les appareils et applications sont conçus pour), une réflexion sur ses enjeux sociétaux l'est beaucoup moins².

Heureusement, certaines évolutions semblent aller dans le bon sens comme l'intégration de l'éducation aux médias et à l'information (« EMI ») dans les programmes du collège. Elle est épaulée surtout par de nombreuses initiatives personnelles (d'enseignant·e·s, professeur·e·s documentalistes, personnes formatrices diverses, etc.) produisant et transmettant des ressources pédagogiques formants aux « bons usages du numérique »³ dans des approches constructives. Ces initiatives méritent d'être soutenues, développées et multipliées. Il reste malgré tout encore beaucoup à faire sur ces questions autour de démarches moins prescriptives sur la question des libertés individuelles en ligne.

Ces propositions de modules visent à développer des outils efficaces, réappropriés adaptés et mis à jour, pour développer l'esprit critique des jeunes face aux problématiques du numérique et ses impacts pour les libertés.

Cadre général :

Ces séances ont principalement été conçues pour être utilisées par des personnes formatrices de la société civile dont l'objectif est de promouvoir la défense des droits de l'homme dans l'environnement numérique. Elles sont adaptables aux différents publics jeunes (collège, lycée, jeunes adultes) bien qu'elles restent axées vers les 15-20 ans.

Elles laissent principalement la place aux participant·e·s. Il s'agit surtout de les faire réfléchir et interagir à partir de leurs expériences et connaissances plus que de transmettre un maximum d'informations. Ainsi, elles auront des résultats assez différents selon les niveaux où elles seront utilisées tout en visant à questionner et faire évoluer les différents publics sur ces sujets.

Ces séances ont été calibrées pour durer 2 heures environ en présentiel avec, si le temps le permet, d'éventuels compléments et une activité finale supplémentaire. La première « séance » regroupe toutefois plusieurs activités à sélectionner autour des questions de surveillance sur Internet. Plus généralement, il s'agit surtout de

¹ Disponible à cette adresse : <https://www.ldh-france.org/guide-rapport-jeunes-aux-reseaux-sociaux/>

² On peut d'ailleurs se demander si là aussi ce n'est pas « conçu pour ».

³ Quelques-unes sont présentées dans les ressources de ce document.

transmettre des idées et des outils qu'il faut adapter à chaque situation de transmission.

Beaucoup de pratiques pédagogiques utilisées sont inspirées du monde de l'éducation populaire telles qu'elles peuvent, par exemple, être décrites par la SCOP « Le pavé »⁴.

Cela varie selon les séances, mais l'objectif est que les personnes formatrices jouent principalement des rôles d'animation bienveillante et n'aient pas besoin de parfaitement maîtriser l'ensemble des questions numériques. Il est par contre préférable d'être rompu aux techniques de l'animation. Il est également capital d'avoir « préparé le terrain » avec de bons échanges avec l'équipe pédagogique sur les points qui vont être traités (problèmes existants potentiels, niveau de connaissance...).

⁴ Voir leur site Internet : <http://www.scoplepave.org/pour-discuter>

Séance : Le Web un outil de surveillance malgré lui

Thème : découverte du Web et de ses « failles »

Public : Tout public à partir de 15 ans. De 15 à 20 personnes

Durée : Entre 2h et 3h selon le niveau et les activités choisies

Objectifs et compétences développées :

- Avoir une meilleure connaissance de ce qu'est véritablement « Internet » pour sortir des mythes et croyances sur le numérique.
- Découvrir les traces laissées lors de nos navigations en ligne.
- Prendre conscience de la quantité de données offertes à certains services en ligne.
- Réfléchir aux implications et impacts de ces fuites de données.
- Comprendre l'importance de certains paramétrages et mieux les maîtriser.
- Apprendre à limiter certaines traces laissées en ligne.
- Connaître la possibilité d'exercer son « droit d'accès » et plus généralement découvrir certains « droits numériques ».

Requis pour cette formation

- Disposer de compétences de base avec l'usage de certains outils numériques et d'une compréhension des enjeux de la diffusion des données personnelles en ligne.
- Compréhension écrite de l'anglais (pour certains outils présentés).
- Un vidéoprojecteur (ou tableau numérique interactif (TNI)).
- Un tableau effaçable.
- Selon les activités sélectionnées :
 - quelques postes informatiques (au moins un pour 3 personnes) connectés à Internet avec la possibilité d'installer des logiciels et des modules ;
 - y installer si nécessaire le navigateur « Firefox », le module « Lightbeam »⁵ ou le logiciel « CookieViz »⁶ (pour Windows) de la CNIL et préparer éventuellement les différents liens cités dans la séance sur le navigateur.

Préambule

Cette séance propose différentes activités à sélectionner selon le niveau préalable des apprenant·e·s et les limitations matérielles et pratiques pour composer une séance de la durée souhaitée.

⁵ <https://www.mozilla.org/fr/lightbeam/> et <https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/lightbeam/>

⁶ <https://linc.cnil.fr/fr/cookieviz-une-dataviz-en-temps-reel-du-tracking-de-votre-navigation> et <https://github.com/LINCnil/CookieViz>

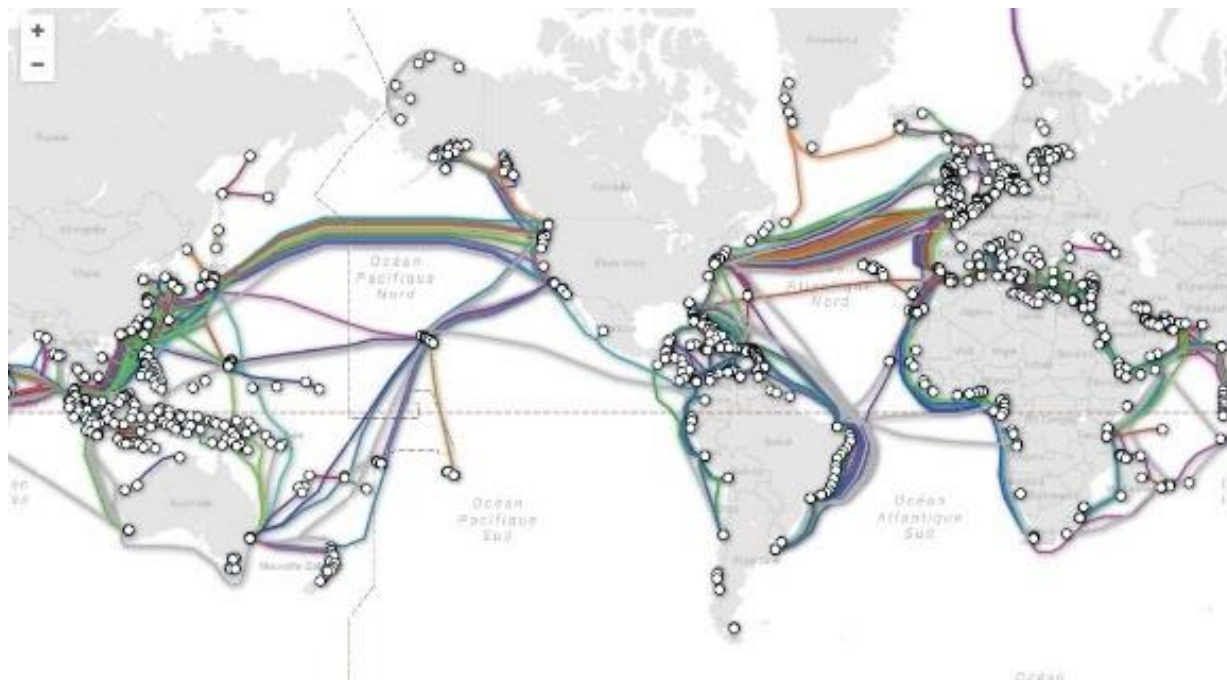
Activités

1. Réflexion sur ce qu'est « Internet »

Pour commencer l'activité : poser une question ouverte : qu'est-ce qu'« Internet » ?

« Tempête d'idées » accompagnée d'une prise de notes sur le tableau par le formateur.

Puis proposer de se rendre sur <https://www.submarinecablemap.com/>⁷ ou projeter l'image des différents câbles réseau sous-marins et recueillir les réactions.



Potentielles explications orales autour, par exemple, des idées suivantes :

- Internet ce n'est pas uniquement Google/Facebook ;
- Il y a une distinction entre Internet (courriels, pair-à-pair, web, etc.) et le Web⁸ ;
- Ce qu'est l'adresse « IP » et sa correspondance avec une adresse physique⁹ ;
- Internet n'est pas « magique » : il s'agit d'éléments matériels et de phénomènes physiques (câbles, ondes, Wifi, routeurs, centres de données...) ;
- Internet a été conçu pour être décentralisé et ne pas dépendre d'autorités centralisatrices, établir connexion directe entre « extrémités » du réseau.

Citer éventuellement la définition disponible sur <https://fr.wikimini.org/wiki/Internet> : « *Internet est un gigantesque réseau informatique qui relie entre eux des millions d'ordinateurs dans le monde. Il leur permet de communiquer et d'échanger des informations, à distance. Il a été conçu dans ce but* ». L'exemple des « wiki » et de Wikipédia est intéressant pour évoquer les pratiques collaboratives et d'intelligence collective que permet Internet.

2. Découverte de quelques traces en ligne

Les apprenant·e·s sont invité·e·s à se rendre sur le site : <http://webkay.robinlinus.com/> (malheureusement uniquement en anglais, un espoir de traduction ou d'un équivalent français existe à moyen terme).

⁷ <http://submarine-cable-map-2017.telegeography.com/>

⁸ « Quelle différence entre web et internet ? », DILA <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/007052>

⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Internet_Protocol

Demander d'expliquer les différents éléments si les jeunes comprennent l'anglais ou autrement prendre le temps de les expliquer. Bien expliquer également bien que n'importe quel site Internet peut faire cela et écrire les réactions visiblement sur un tableau.

L'entrée « Social Media » peut servir à sensibiliser sur le besoin de se déconnecter si des comptes sont restés ouverts sur l'ordinateur utilisé.

Il est également possible de tester <https://panopticklick.eff.org/>, qui est toutefois moins pédagogique et nécessite une meilleure compréhension de l'anglais.

3. Découvertes de l'étendue des données offertes aux « GAFAM »

Les apprenant·e·s sont invité·e·s à se rendre sur les plateformes d'accès à certaines données personnelles de Facebook et Google s'il·le·s possèdent un compte (ce qui reste très probable).

Attention : il est nécessaire de prévenir qu'il peut y avoir des informations « problématiques » et qu'il est préférable de regarder cela seul. Idéalement, il est donc préférable que chacun·e dispose d'un appareil.

Proposer de visiter les liens :

- https://www.facebook.com/ads/preferences/?entry_product=ad_settings_screen
- <https://myaccount.google.com/dashboard>

Recueillir les réactions à l'aide d'éventuelles questions :

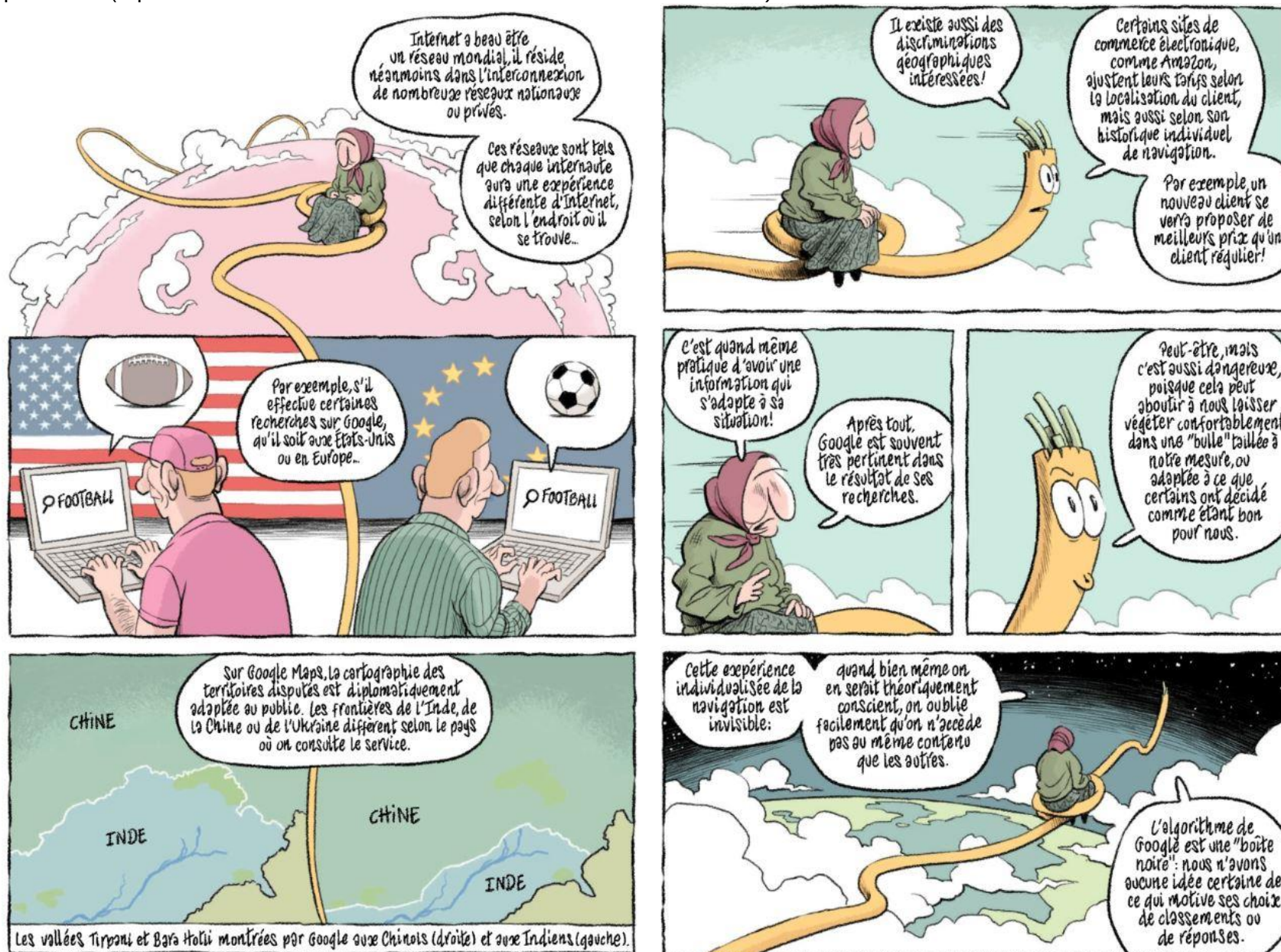
Étiez-vous au courant que Facebook et Google enregistraient tout cela (et même plus) ? Êtes-vous étonnés de cela ? Ces informations vous semblent elles justes ? À quoi pensez-vous que cela serve ? Pensez-vous qu'il s'agit des seules « données » recueillies sur vous ?

Explications sur les besoins de paramétrages et les possibilités de limiter un peu cette collecte.

Il est intéressant de finir cette activité en expliquant que ces services ont été plus ou moins « contraints » de mettre ces informations à disposition, notamment en raison du « droit d'accès » qui permet aux citoyen·ne·s européen·ne·s de demander aux services qui traitent des données personnelles de leur fournir l'intégralité des données les concernant qui sont détenues et traitées par le service. Indiquer également selon l'âge des participant·e·s que cette possibilité est ouverte face à tous les services et peut être facilement mise en place, voir pour cela : <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dacces>.

4. Découverte de la personnalisation via la surveillance en ligne

Projeter (ou reproduire) les pages d'une bande dessinée de Jean-Noël Lafargue et Mathieu Burniat : « Internet – Au-delà du virtuel », La petite bédéthèque des savoirs, 2017, p.57 et 58 (reproduites avec l'aimable autorisation des auteurs et de l'éditeur).



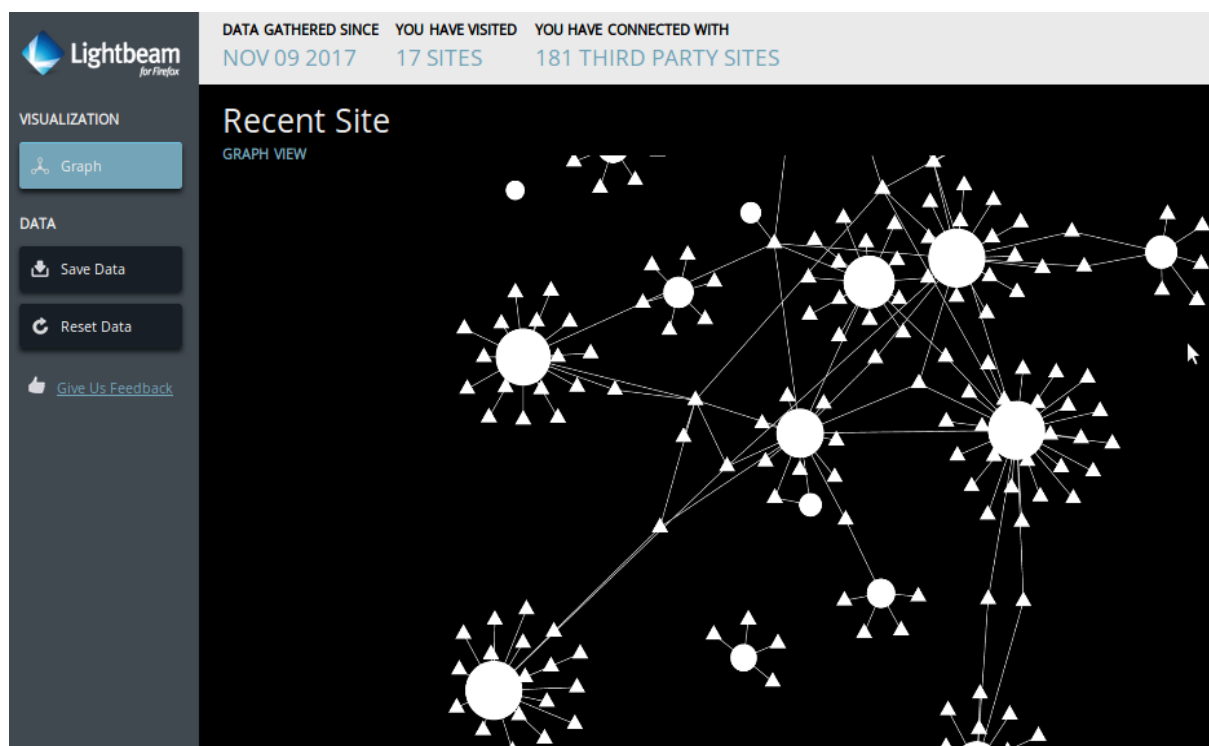
Discussions autour de la personnalisation, des risques d'atteinte à la liberté d'expression/de censure, remise en cause de « l'internationalité » d'Internet, questionnements sur la réalité du potentiel d'Internet pour nous faire « sortir de notre bulle », question sur l'algorithme de Google et la notion de boîte noire...

5. Découverte des mécanismes de traçage en ligne et des modèles publicitaires

Si les apprenant·e·s ont des ordinateurs à disposition avec Firefox et Lightbeam ou CookieViz, les inviter à rechercher sur un moteur de recherche (par exemple) :

1. une recette de cuisine en visitant quelques sites (par exemple Marmiton),
2. des sites de tourisme en Indonésie,
3. des informations sur une actualité en visitant des sites de presse,
4. le prix d'un objet en utilisant des comparateurs de prix (ex. Kelkoo.fr...) et des sites marchands et éventuellement visiter leurs comptes Facebook, YouTube ou d'un autre réseau social accessible par navigateur.

Puis proposer de regarder le graphique « Lightbeam » généré avec ces quelques navigations et recueillir les réactions.



Selon le niveau et les intérêts des participant·e·s cette expérience permet de parler des outils de traçage (cookie, cookie tiers, traqueurs, pixels invisibles...), de l'intérêt commercial/publicitaire de ce traçage, des dangers de cette surveillance, de la notion de profilage, de « bulle de filtre » ou « surpersonnalisation », de la question de la « gratuité » des services...

Questionner l'auditoire sur l'adage « Si c'est gratuit, vous êtes le produit » : que signifie-t-il ? Voulez-vous être un produit ?¹⁰ Réflexions sur les questions publicitaires, de manipulation, etc.

¹⁰ L'animal d'élevage qui est nourri « gratuitement »... pour ensuite être tué et mangé ?

6. Découverte des métadonnées et de leurs dangers

Ouvrir une discussion sur ce qu'est une « métadonnée » en lisant la définition de Wikipédia : « Une métadonnée est une donnée servant à définir ou décrire une autre donnée, quel que soit son support (papier ou électronique) ». Questions possibles : des exemples de métadonnées ? Une métadonnée peut-elle être « dangereuse » ? À quelles informations peuvent accéder les applications des « smartphones » ? Etc.

Projeter cette image :



Éléments de réflexions : les métadonnées ne sont pas directement visibles et pourtant elles peuvent donner des informations très importantes.

Visualisation de la vidéo disponible ici : <http://www.dailymotion.com/video/x2u0rj1>, « Comment les métadonnées permettent de vous surveiller (expliqué en patates) », par Le Monde, Martin Vidberg et Olivier Clairouin, publié sur Dailymotion le 15 juin 2015.



Contextualiser la vidéo et débats.

7. Découverte d'outils non traçants

Présenter en fin de séance des outils non traçants, qui ne visent pas à exploiter les données personnelles de leurs utilisateurs, tels que le moteur de recherche Qwant (voir Qwant Junior), le réseau social Mastodon, des outils de l'association Framasoft¹¹... et des outils de protection tels que le navigateur Firefox et les modules « uBlock Origin » et « Decentraleyes »¹².

¹¹ <https://www.qwant.com/>, <https://joinmastodon.org/>, <https://www.framasoft.org>

¹² <https://addons.mozilla.org/en-US/firefox/addon/ublock-origin/> et <http://decentraleyes.org/>

Séance : Violences en ligne ? Faire le lien

Thème : violences morales en lignes, cyberintimidations et harcèlement numérique

Public : De 12 à 20 ans. ~15 jeunes par personne formatrice

Durée : 2h

Objectifs et compétences développées :

- Réfléchir aux différentes formes de violences morales en ligne et à leurs conséquences sur les libertés
- Réfléchir à la notion de vie privée
- Réfléchir à la notion de liberté d'expression et à ses limites
- Rechercher de l'empathie
- Comprendre les mécanismes de désintermédiation en ligne
- Comprendre qu'Internet est « réel »
- Découvrir des règles applicables à l'expression en ligne
- Savoir réagir dans les différentes situations de violences en ligne
- Produire un schéma global collectif sur les violences en ligne

Requis pour cette formation

- Des papillons repositionnables (*post-its*) de différentes couleurs (si possible) et des grandes affiches blanches pouvant être positionnées à la verticale à un endroit visible où les papillons pourront être collés.
- Discussion en amont avec les référents pédagogiques pour connaître les problèmes éventuels de violences / harcèlement dans le groupe.
- Impression de l'autoquestionnaire ou mise à disposition de celui-ci en ligne.

Activités

1. Réfléchir ensemble sur les violences en ligne

L'atelier principal consiste à réfléchir collectivement aux différents éléments en jeu dans les questions de violences morales ou d'intimidations ou encore de harcèlement en ligne.

Présenter le cadre de la séance aux apprenant·e·s en expliquant bien que « en ligne » signifie toutes les communications qui transitent sur Internet : que ça soit par ordinateur ou ordinateur de poche (*smartphone*) et *via* forum, chat, application dédiée, Snapchat, Instagram, Facebook, Twitter, commentaires, etc.

Proposer un cadre de bienveillance : ne pas citer de nom ou tenter de viser un camarade, cela reste un atelier avec l'objectif d'une réalisation visuelle collective.

Nommer éventuellement différents « scribes » pour écrire les réactions orales complétant les papillons et vous aider.

Mettre ensuite à disposition des papillons de différentes couleurs à chaque jeune qui devra réfléchir et indiquer (ou non) des éléments concernant :

Dans un premier temps :

1) La nature des violences possibles en ligne

Qu'est-ce qui peut constituer une expression « violente », qui est susceptible de faire du mal en ligne ? Exemples : insulte, photo peu favorable, mensonge, exclusion de groupe, se faire passer pour quelqu'un d'autre, trahir un secret, révéler des éléments de la vie privée...

2) « Où » et quand peut se produire harcèlement en ligne

Exemples : tout le temps, le soir, en dehors du collège/lycée, certains réseaux sociaux plus favorables au harcèlement, forum spécifique...

Cette question semble limitée, mais reste importante pour bien montrer la possible ampleur de ce harcèlement et le fait qu'il est potentiellement possible à toute heure du jour et de la nuit et ne s'arrête pas en sortant de l'établissement scolaire.

3) Un exemple pratique de violence morale en ligne

Après cette première phase, les apprenant·e·s sont invités à aller déposer leurs papillons dans la colonne adéquate.

Passer en revue, un par un, les papillons (où confier cette tâche à un·e scribe) et recueillir les retours possibles tout en regroupant les papillons par « groupe » ou idée. Cela peut provoquer d'éventuels ajouts de papillons et surtout la création de catégories et d'éléments de synthèse.

Puis réitérer l'opération avec :

4) Un qualificatif pour caractériser les personnes susceptibles de réaliser des violences morales en ligne

De quelques mots maximums. Exemples : en situation d'insécurité, volonté de se sentir supérieur, rire aux dépens de, « méchanceté », blagueuse, tout le monde...)

5) Un qualificatif pour caractériser les personnes susceptibles d'être victimes de violences en ligne

Exemples : minorité, femme, plus jeune, n'importe qui, inconnu... Attention sur ce point, il est important de faire attention et d'être réactif pour rebondir sur des qualificatifs rabaissants (fragile, faible, l'a bien cherché...) en les questionnant.

Et enfin :

6) Que faire si on subit des violences en ligne ?

Exemples : documenter le harcèlement, porter plainte, chercher de l'aide auprès d'adultes ou amis, bloquer des individus, supprimer des commentaires ou informations, se désabonner (et inviter les autres à faire de même), nommer le comportement, ne pas répondre, ignorer autant que possible, se concentrer sur le positif, rappel de la loi...

7) Que faire si l'on observe des violences en ligne ?

Exemples : Dénoncer, envoyer des contenus positifs, contacter l'agresseur·r·se, la victime, s'éloigner de la conversation, prendre la défense...

8) Comment éviter d'être violent en ligne ?

Exemples : se mettre à la place de l'autre, ne pas réagir à la suite d'une forte émotion/immédiatement, prendre le temps de réfléchir, réfléchir aux conséquences de ces actes, toujours prendre le temps de se relire...

Une pause à la fin de ce processus permet de prendre le temps de voir ce qui émerge pour un schéma global.

2. S'interroger sur les violences en ligne

Rebondir sur ce qui a pu apparaître lors des précédents échanges et poser des questions plus générales :

Quelle différence entre en ligne et hors ligne ?

Il s'agit notamment d'évoquer effet « cockpit »¹³ ou du poste de pilotage : comme le pilote de drone à distance : la distance avec la « cible » et l'intermédiation technique entre soi et l'autre limite l'empathie et la possibilité de percevoir les conséquences de ses actes. Un effet que l'on perçoit également en voiture ou l'isolement de l'habitacle a tendance à rendre les conducteurs plus agressifs.

Évoquer également, l'effet « sauvegarde » d'Internet et le risque que des choses « ne disparaissent jamais » et soit disséminée sur de très nombreux sites. Rappeler que si l'image est transmise à un service proposant son « autodestruction » (type Snapchat), ou que la personne la supprime directement, il est impossible de s'assurer qu'elle n'est pas conservée.

Il y a-t-il des différences de gravité entre les formes de violences en ligne ? Qu'est-ce qui est susceptible de poser le plus de problèmes ?

Il s'agit là de réfléchir à ce qui sépare une « taquinerie » voire des blagues « amicales » d'une violence : cela étant complexe et dépendant de la subjectivité de chaque individu (d'où l'importance de l'empathie). C'est aussi l'occasion de rappeler les critères du harcèlement : l'agression, la répétition et le déséquilibre des forces. Cette question peut aussi appeler à voir les échelles de gravité dans la révélation de la vie privée : à titre d'exemple, les « stars » sont plus exposées volontairement, mais restent des personnes et certaines, comme des vidéastes sur YouTube, peuvent ne pas du tout être préparées à subir cela.

Sur cette seconde question il est possible de réaliser un mini débat mouvant (voir la séance « Le numérique et toi » pour les explications sur le débat mouvant) avec quelques exemples de cas « discutables » de violence, en essayant d'incorporer ceux déjà évoqués précédemment qui portaient à débat :

- se moquer sur Facebook dans un groupe public de la nouvelle coupe de cheveux d'un ami que l'on aime bien : violence ou non ?
- appeler systématiquement dans un groupe privé restreint d'un réseau social un camarade de classe par le biais d'une caractéristique physique (roux, blond, couleur de peau...) : violence ou non ?
- envoyer une fois par message en ligne à toute sa classe (ou son groupe) un message ou une image rigolote à propos d'un-e camarade de classe par le biais d'une caractéristique physique (exemple : une blague sur les « blondes » ou sur les « gros ») : violence ou non ?
- photographier quelqu'un qui fait quelque chose de ridicule et diffuser sa photo à ses amis : violence ou non ?

Existe-t-il des règles qui viennent sanctionner certaines formes de violences en ligne ?

Sans en faire l'objet de la séance ni y passer trop de temps, il s'agit là de sensibiliser rapidement le public en rappelant collectivement que la diffamation, l'injure, les appels à la haine, certaines provocations, le harcèlement, etc. peuvent constituer des infractions pénales réprimées et que la loi peut protéger les victimes et sanctionner les personnes violentes mêmes seulement verbalement¹⁴.

¹³ Rapport Cyberharcèlement, « Risque du virtuel, impact dans le réel », p17, Observatoire des Droits de l'Internet, 2009, http://economie.fgov.be/fr/binaries/Boekcyberpestenfr_tcm326-271185.pdf

¹⁴ Voir sur cette question le dossier « Injure - Diffamation - Incitation à la haine », sur le site service-public.fr <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31126>

À la fin de cette seconde activité, le schéma précédemment établi est finalisé en accord avec tou·te·s. L'ensemble est photographié et idéalement quelques-uns prennent la charge de reproduire ce schéma dans un format propre et si possible plus visuel.

3. Réfléchir sur son niveau de violence en ligne : comment s'améliorer ?

Il s'agit là d'un projet de petit autoquestionnaire inspiré d'un autre en anglais¹⁵ encore plus sommaire qui a pour vocation à être transmis aux apprenant·e·s pour être réalisé individuellement au cours de la séance ou plus tard.

Il ne s'agit que d'une ébauche, une version évolutive en ligne est disponible sur l'adresse des ressources complémentaires : <https://www.ldh-france.org/jeunes-et-numerique/>, ne pas hésiter à transmettre toute critique pour le faire évoluer et l'améliorer (nouvelles questions, pondération différente des questions...).

Avec ces questions le « score » peut aller de -24 à 138, il est difficile de placer des « frontières » et la pondération des questions reste assez subjective d'autant qu'elles peuvent être comprises de différentes façons.

Le critère temporel peut être modifié (cette dernière année avez-vous...) où être retiré, quoi qu'il en soit, même avec « un an », le score peut ne plus correspondre à ce que la personne est « désormais ». Il s'agit surtout pour elle de s'interroger sur les pratiques « questionnées » et du coup sur ses pratiques (actuelles ou présentes) plus que de délivrer un jugement face à un score.

Si des indications sont demandées, avec cette pondération et en prenant en compte que la jeunesse reste un moment d'expérimentation face aux autres, il paraît néanmoins pertinent d'indiquer qu'un score entre 0 et 20 ne semble pas trop problématique bien qu'il soit toujours préférable d'être encore plus bienveillant en ligne et de s'améliorer. Un score supérieur à 40 devrait par contre déjà vraiment questionner l'individu sur son niveau de violence en ligne et sur les moyens de la limiter. Quoi qu'il en soit des scores conséquents communiqués ou observés devraient être un signal d'alerte fort d'un besoin d'entamer un processus conséquent avec le jeune concerné (échanges poussés, origine de la violence...).

¹⁵ http://www.stopcyberbullying.org/teens/are_you_a_cyberbully.html

<u>Au cours des deux dernières années est-ce que tu as...</u>	Non	Une / deux fois	Quelques fois	Nombreuses fois
... taquiné quelqu'un en ligne ?	0	1	2	3
... utilisé un pseudo que personne ne connaît pour dire des choses en ligne que vous n'auriez pas dites si l'on savait que c'était vous ?	0	1	2	3
... effrayé quelqu'un en ligne ?	0	1	2	3
... envoyé des contenus susceptibles de choquer, gêner ou de faire peur à une personne même dans le but de blaguer ?	0	1	2	3
... accédé au compte de quelqu'un sans son accord pour faire une blague ?	0	1	2	3
... envoyé un message en ligne du compte de quelqu'un d'autre sans son accord pour faire une blague ?	0	1	2	3
... relayé (retweeté, liké...) un contenu numérique se moquant ou insultant une personne ?	0	2	4	6
... utilisé des insultes dans des messages (commentaires, post...) accessibles à un grand nombre de personnes ?	0	2	4	6
... insulté des personnes en lignes (jeu vidéo, réseaux sociaux, proches ou non...) ?	0	2	4	6
... retransmis une conversation ou un contenu privé en ligne sans l'accord d'une personne concernée ?	0	2	4	6
... posté sur Internet (accessible à un grand nombre de personnes) des photos ou informations sur quelqu'un sans son accord ?	0	2	4	6
... commenté négativement en ligne l'apparence physique ou vestimentaire de quelqu'un ?	0	2	4	6
... commenté négativement quelque chose en ligne juste pour vous défouler, sans aucune critique constructive ?	0	2	4	6
... déjà publié en ligne des insultes ou commentaires discriminatoires (racistes, homophobes...)	0	3	6	9
... accédé au compte de quelqu'un sans son accord pour fouiller ses informations ou ses échanges ?	0	3	6	9
... envoyé un message en ligne du compte de quelqu'un d'autre sans son accord pour lui nuire ?	0	3	6	9
... recherché toutes les informations possibles sur quelqu'un dans le but de lui nuire ou de le menacer ?	0	3	6	9
Si oui, ... utilisé ces informations ?	0	3	6	9
... créé un contenu numérique (texte, sondage, fausse image, faux textes...) dans le but spécifique de vous moquer d'une personne, de lui faire du tort ou de l'insulter ?	0	3	6	9
... inciter des personnes en ligne à se moquer ou plus généralement à s'en prendre à quelqu'un ou à un groupe de personnes ?	0	3	6	9
... rejoint un groupe, une discussion ou tout autre espace spécialement conçu pour se moquer d'une ou plusieurs personnes ?	0	3	6	9
... utilisé un logiciel ou récupéré frauduleusement un mot de passe pour pirater l'ordinateur ou le compte de quelqu'un ?	0	3	6	9
... soutenu quelqu'un qui se faisait attaquer / moquer en ligne ?	0	-2	-4	-6
... envoyé une réponse/un commentaire positif pour contrebalancer d'autres messages plus insultants ?	0	-2	-4	-6
... demandé la suppression d'un contenu insultant ou révélant des informations privées sans utilité ?	0	-2	-4	-6
... refusé de participer à un groupe excluant ou se moquant d'autres personnes ?	0	-2	-4	-6

Séance : Mettre le numérique à sa place

Thème : Maîtriser ses usages en ligne

Public : Tout public jeune à partir de 10-11 ans

Durée : séance de défi de 15min et séance de restitution de 1h30 à 2h selon le nombre de participant·e·s

Objectifs et compétences développées :

- Questionner la place du numérique dans sa vie
- Réfléchir aux intérêts et aux inconvénients des outils du numérique
- Découvrir quelques solutions pour mieux « choisir » au lieu de « subir » certains outils numériques
- Questionner la place du numérique dans la société

Requis pour cette formation

- Nécessité d'une « préséance » pour réaliser la première activité : demander aux jeunes de réaliser l'un des défis proposés.
- Impression des feuilles de défis et des autoquestionnaires.
- Un vidéoprojecteur (ou Tableau numérique interactif (TNI)).

Activités

1. Une ou deux semaines pour analyser son rapport au numérique

Les personnes formatrices ou les enseignant·e·s participant à la formation proposent au groupe de jeunes de relever au cours d'une à deux semaines un des défis suivants en les invitant à jouer le jeu et à faire jouer le jeu à leurs proches – les « adultes » concerné·e·s s'engagent également dans un des défis :

- Pour les plus courageu·se·x : **aucun écran pendant la période**, télévision, ordinateur, ordiphone, tablette, console, etc. seront totalement bannis¹⁶. Chaque « **manquement** » **devra être consigné** en indiquant la raison, le temps et pourquoi il n'était pas possible de faire autrement.
- **une limitation stricte du temps d'écran à 30 minutes pendant cette période** (voire 1h) **par jour à un créneau bien défini** (19h-19h30 par exemple). Cette limitation est couplée d'une « **documentation** » de ses usages : à la fin de chaque période d'utilisation des écrans, indiquer sommairement ce qui a été fait durant ce créneau.
- Pour les moins courageu·se·x : **une « autosurveillance » complète de ses usages du numérique** : la personne devra consigner l'ensemble de ses usages numériques : heure, durée, objet. Pour cela des outils tels que ceux évoqués en fin de fiche peuvent être utilisés avec leurs limites, pour une expérience d'une semaine, une pratique papier devrait toutefois convenir.
- Il est également possible et pertinent de proposer aux jeunes de se créer un **défi personnalisé avec leurs propres contraintes « autodéfinies »** en partant de leurs usages qui semblent les plus importants ou chronophages : pas d'ordiphone, pas de télévision, jeux-vidéos pendant moins de 20 minutes par jour..., les précédents défis

¹⁶ Céline Mordant, « Des écoliers au défi de se passer d'écran pendant une semaine », Le Monde 4 juin 2017 http://www.lemonde.fr/education/article/2017/06/04/des-ecoliers-au-defi-de-se-passer-d-ecran-pendant-une-semaine_5138659_1473685.html

peuvent ainsi aussi être légèrement adaptés (exemple qui peut paraître absurde : pas d'écran sauf 5 minutes d'ordiphone par jour pour activer les « flammes » Snapchat...)

Il faudra les inviter à être ambitieux·se·x et à essayer de se dépasser pour profiter de l'expérience.

Il sera bien indiqué que les informations consignées dans les feuilles de défis ne seront pas « partagées » si la personne ne le souhaite pas, mais qu'il est vraiment conseillé de jouer pleinement l'expérience. Selon le public visé, il peut être intéressant (ou non) d'envisager une « récompense », même symbolique, pour participer au défi. Il est important de trouver le ton juste pour que les jeunes aient envie de tester cela sans les y « forcer » strictement. Éventuellement l'autoquestionnaire « Évaluer votre dépendance à Internet : test IAT (Internet Addiction Test) » présenté plus loin peut être réalisé en amont pour introduire un questionnement, une envie de réaliser ce défi.

Séparer les personnes en différents groupes selon leur défi et distribuer les feuilles de défi¹⁷. Le rendez-vous est fixé pour la séance bilan.

2. Restitution sur ce défi / cette expérience

En commençant éventuellement par les « adultes », les participant·e·s sont invité·e·s à présenter un premier retour sur ce défi en commençant par les défis les moins contraignants vers les défis les plus contraignants. Un cadre de bienveillance et d'écoute respectueuse est rappelé à tou·te·s

Selon le groupe, le retour d'expérience peut être totalement libre ou bien guidé par cette suite de questions qui peuvent là aussi être posées directement à l'oral ou affichées. Les questions peuvent aussi être imprimées et les jeunes y répondent d'abord à l'écrit avant d'intervenir ou si l'oral pose problème, se charger de réaliser les restitutions orales en faisant attention à respecter les besoins d'anonymat.

- Quel était ton défi ?
- Pourquoi avais-tu choisi ce défi ?
- Pourquoi ces contraintes te semblaient-elles intéressantes ?
- Certains de tes proches ont-ils également participé ?
- As-tu vraiment joué le jeu ? Et pour tes proches ?
- Si non : pourquoi ?
- Quel(s) problème(s) as-tu rencontrés lors de ce défi ? As-tu eu des expériences négatives à cause de celui-ci ?
- As-tu observé des conséquences positives à ce défi ? As-tu eu des expériences positives que tu n'aurais probablement pas eues autrement ?
- Peux-tu raconter des anecdotes intéressantes ou amusantes (positives ou négatives) provoquées par ce défi ?
- Qu'as-tu généralement pensé de l'expérience ? Qu'est-ce qu'elle a pu t'apporter comme éléments de compréhension ou comme observations ?
- Penses-tu modifier certains de tes comportements face au numérique ?

Selon la taille du groupe, la dynamique, etc. cette restitution peut prendre du temps et est très importante, c'est un véritable temps de réflexion pour chacun·e aussi bien vis-à-vis de son expérience que de celles des autres.

¹⁷ Voir les modèles de feuilles de défi sur l'adresse des ressources de ces séances : : <https://www.ldh-france.org/jeunes-et-numerique/>

3. Autoquestionnaire « Évaluer votre dépendance à Internet : test IAT (Internet Addiction Test) »

À la fin de la restitution ou si celle-ci se grippe (plus personne ne veut venir présenter son expérience) proposer de remplir, réaliser, le questionnaire disponible ici : <http://www.addictauvergne.fr/echelle-addiction/internet-addiction-iat/>¹⁸.

Questions	Rarement	Occasionnellement	Parfois	Souvent	Toujours
À quelle fréquence demeurez-vous en ligne plus longtemps que vous ne l'aviez prévu ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence négligez-vous vos travaux domestiques pour passer plus de temps en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence préférez-vous le divertissement que vous procure l'Internet, à l'intimité avec votre partenaire ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence vous arrive-t-il de créer de nouvelles relations interpersonnelles en étant en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence vos proches se plaignent-ils du temps que vous passez en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence négligez-vous vos études ou vos travaux scolaires à cause du temps passé en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence regardez-vous vos courriels avant de faire d'autres tâches pressantes ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence votre performance au travail ou votre productivité ont été affectées à cause de l'Internet ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence avez-vous été sur la défensive ou offusqué si quelqu'un vous demandait ce que vous faites en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence oubliez-vous vos problèmes personnels en focalisant votre attention sur l'Internet ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence avez-vous anticipé de vous retrouver encore en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence avez-vous pensé que la vie sans Internet serait ennuyante, vide et sans joie ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence vous êtes-vous mis en colère si quelqu'un vous dérangeait lorsque vous étiez en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence avez-vous manqué de sommeil parce que vous étiez resté en ligne trop tard le soir ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence avez-vous pensé à l'Internet ou souhaité être en ligne, quand vous n'étiez pas en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence, lorsque vous étiez en ligne, vous êtes-vous dit à vous-mêmes : « juste quelques minutes encore » ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence avez-vous tenté sans succès de diminuer votre temps d'utilisation de l'Internet ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence avez-vous tenté de dissimuler le temps que vous passez en ligne ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence avez-vous choisi d'être en ligne plutôt que de sortir avec d'autres personnes ?	1	2	3	4	5
À quelle fréquence vous êtes-vous senti déprimé, triste ou nerveux si vous n'étiez pas en ligne et que votre humeur revenait à la normale si vous retourniez en ligne ?	1	2	3	4	5

Le test indique « Le score total au questionnaire est obtenu par la somme des points des réponses. Score de 20 à 49 : pas d'usage excessif d'Internet. Score de 50 à 79 : usage problématique d'Internet avec de possibles conséquences sur votre vie. Score de 80 à 100 : usage problématique d'Internet avec de sévères répercussions sur votre vie ».

4. Prise de résolution(s)

Après ces différents retours, les participant·e·s sont invité·e·s à prendre des résolutions face à leurs usages en répondant aux différentes questions :

- Quels outils ou services numériques vous prennent le plus de temps ?
- Le temps investi dans ces outils vous semble-t-il « bien » investi ?
- À quoi souhaiteriez-vous consacrer plus de temps ? Quels sont vos objectifs primordiaux ?

¹⁸ La version imprimable est disponible sur : <http://www.addictauvergne.fr/addictauvergne/wp-content/uploads/2013/06/Test-iat.pdf>

Sur ce point l'histoire/la métaphore « du pot, des pierres et du sable » telle que l'on peut la trouver en texte¹⁹ ou en vidéo²⁰ peut être évoquée, quoi qu'un peu simpliste, bien présentée elle peut porter une réflexion pertinente.

- Que pourriez-vous faire pour rééquilibrer cela ?
- Quelles résolutions je peux prendre à court terme, à moyen terme et à long terme ?

Ces questionnements peuvent aussi être réalisés collectivement sous la forme d'une animation « boule de neige » (voir la séance « (re)découvrir les libertés » pour les explications sur la boule de neige).

5. Quelques outils et conseils

Si le temps le permet, conclure la séance en rappelant que de nombreux services numériques ont intérêt à ce que l'on passe le plus de temps possible sur leurs services et que l'on y revienne fréquemment, car c'est comme cela qu'ils peuvent, notamment, nous présenter de la publicité. Ils mettent en place des méthodes visant à utiliser nos réflexes et nos mécanismes neurocognitifs pour nous manipuler dans le fait de revenir ou de rester sur ce service, au même titre qu'un casino avec des machines à sous²¹.

Si de telles pratiques devraient être encadrées et limitées collectivement, il convient en attendant d'essayer de les limiter pour éviter de « subir » ces manipulations. La question se pose massivement depuis peu de temps et des outils sont en train d'être développés, mais il existe déjà de bonnes pratiques que l'on peut mettre en œuvre :

- utiliser un outil permettant de « s'autobloquer » de certains services (Facebook, Twitter, jeux...) sur lesquels on estime perdre du temps et le configurer pour limiter l'usage à une certaine durée, à certains créneaux horaires, à suivre le temps passé sur ces services pour en prendre conscience, etc.

Il n'existe pas encore de projet libre, multi-plateforme et multi-appareils qui face cela parfaitement, mais de nombreuses solutions existent, gage à chacun de se renseigner sur celle qui correspond le mieux à ses besoins et à son éthique. À titre d'exemple, le module « *leechblock* »²² pour Firefox est libre et ne collecte pas de données, est efficace et très paramétrable. On peut par exemple simplement « retarder » l'affichage de la page, permettant ainsi de se questionner s'il s'agissait d'un réel choix ou d'un simple réflexe conditionné.

- faire l'acquisition d'une montre pour éviter de regarder son ordiphone quand on veut savoir l'heure et se faire happer par des notifications (idem pour un réveil pour éviter d'être assailli de notifications dès le réveil).
- limiter au maximum les notifications non nécessaires pour ne pas « subir » celles-ci en paramétrant au maximum chaque service utilisé.
- rendre l'accès à ses applications, services et logiciels chronophages moins immédiat (pas sur l'écran d'accueil ou sur son bureau, passer par l'outil de recherche, de liste, etc.).

¹⁹ L'histoire semble attribuable à S. R. Covey, A. R. Merrill et R. R. Merrill dans leur livre "First Things First: To Live, to Love, to Learn, to Leave a Legacy", New York: Simon and Schuster, 1994 et se retrouve souvent traduite et adaptée voir par exemple : http://psic.free.fr/histoire_des_gros_cailloux.htm.

²⁰ Meir Kay, A Valuable Lesson For A Happier Life, ajoutée le 4 mai 2016 sur YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=SqGRnIXplx0>, des versions avec des sous-titres en français sont faciles à trouver.

²¹ Un exemple marquant sur ce point est le jeu vidéo « Candy Crush » qui semble abuser de tels mécanismes, voir par exemple D. Doucet, "Candy Crush Saga : les dessous d'une addiction", 19 mars 2013, Les Inrockuptibles, <http://www.lesinrocks.com/2013/09/16/medias/candy-crush-saga-addiction-coute-bonbon-11425044/> ; D. Smith, "This is what Candy Crush Saga does to your brain", 1 avril 2014, The Guardian <https://www.theguardian.com/science/blog/2014/apr/01/candy-crush-saga-app-brain>

²² <https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/leechblock/>

- limiter les écrans à certaines pièces et les bannir autant que possible de sa chambre (éviter l'ordiphone sous l'oreiller !).
- installer un outil de gestion de la lumière des écrans tels que « Redshift²³ » ou « F.lux²⁴ » pour limiter leurs impacts sur les cycles de sommeil.
- prendre un temps chaque mois pour se questionner sur le temps accordé aux différents écrans et à ses priorités.

²³ <http://jonls.dk/redshift/>

²⁴ <https://justgetflux.com/>

Séance : Le numérique et toi, le numérique et nous

Thème : le numérique et la société

Public : Tout public à partir de 14 ans - de 15 à 30 personnes

Durée : 2h

Objectifs et compétences développées :

- Questionner collectivement les apports du numérique.
- Réfléchir sur certains enjeux sociétaux touchant au numérique.
- Échanger sur les expériences de chacun·e face au numérique.
- Débattre de certaines actualités touchant aux libertés et au numérique.
- Découvrir les différences de point de vue qui peuvent exister face au numérique.
- Constater la complexité du numérique.

Requis pour cette formation

- Disposer d'une compréhension générale des enjeux du numérique et être capables d'apporter des éléments pour nourrir les débats et éviter que de fausses informations soient présentées sans contradiction.
- Avoir réalisé une veille pour présenter des actualités pertinentes posant débat au moment de la séance.
- Une salle suffisamment grande non encombrée où les personnes peuvent facilement se déplacer d'un côté ou de l'autre.
- Un tableau à feuille sur trépied (*paperboard*).
- Idéalement des panneaux en carton où les affirmations sont imprimées.
- Des ordinateurs connectés à Internet pouvant faire des recherches voire un CDI.

Activités

1. Se positionner face au numérique

La séance est organisée autour d'un outil de l'éducation populaire adapté au contexte : le débat mouvant²⁵.

Les personnes formatrices vont ici presque exclusivement animer les échanges sans y prendre part. Des phrases et situations polémiques se succédant sont présentées au groupe des jeunes qui devront se situer, se positionner, par rapport à la question : d'accord ou pas d'accord.

Ils se déplacent ainsi à droite ou à gauche d'une ligne fixée préalablement²⁶.

Une fois le déplacement fait, les « côtés » se succèdent pour présenter des arguments pour défendre leur positionnement, éventuellement un temps de réflexion rapide peut être laissé avant cela. Chaque argument présenté ne doit comporter idéalement qu'une seule idée et les prises de parole doivent tourner au sein de chaque groupe. À tout moment chaque individu peut changer de côté, s'il trouve un argument pertinent ou change d'avis (il peut alors indiquer

²⁵ Voir par exemple : <http://www.outils-reseaux.org/DebatMouvant>

²⁶ Il est théoriquement possible de faire cela « debout ou assis » si l'endroit est peu adapté, mais l'aspect corporel et de regroupement des individus est très important, d'autant qu'avec des jeunes l'option « assise » devient « par défaut » et peut ne pas constituer un vrai choix.

à l'oral pourquoi il change). Il ne s'agit pas de rester crispé sur ses opinions : le débat est mouvant. Cette consigne doit être rappelée explicitement.

Il est important d'intervenir le moins possible et de laisser les réponses provenir des membres du groupe, même si certains arguments peuvent être faux ou gênants. Il sera éventuellement temps d'y revenir dans la suite de la séance. Quand les arguments s'épuisent, s'il reste une opposition forte entre les deux groupes qui semble malgré tout pouvoir évoluer avec des recherches, la question est mise de côté en indiquant les causes d'opposition.

S'il y a plusieurs personnes formatrices, prendre des notes sur le tableau à feuille en répartissant les arguments en deux colonnes.

Si l'obligation de se positionner à ses intérêts, il est aussi possible d'autoriser les personnes de rester dans la « rivière du doute » au milieu. Dans ce cas, les personnes restant au milieu doivent exprimer chacune les raisons de leur doute et les personnes qui se sont positionnées vont tenter de les convaincre, à la fin tout le monde doit être positionné (si l'on reste dans la rivière on coule !) malgré les incertitudes et doutes qui peuvent demeurer.

S'assurer par contre du respect d'un cadre de bienveillance, de courtoisie notamment l'absence d'injures et d'attaque dirigées vers les individus qui ne concernent pas les questions débattues : tout le monde peut changer d'avis et il n'y a pas d'avis « idiot ». Voici un certain nombre d'affirmations à sélectionner, compléter, modifier... qui peuvent être posées²⁷.

Ne pas hésiter à débiter avec une question anodine et amusante pour l'exemple.

Il est intéressant de poser des affirmations touchant au même sujet à la suite pour voir les nuances de positionnements :

- Internet/Le numérique limite les rapports humains.
- Les seul·e·s vrai·e·s ami·e·s sont ce·lle·ux que l'on connaît physiquement.
- Le temps passé en ligne a moins de sens que les échanges physiques.
- Les réseaux sociaux permettent d'avoir plus d'ami·e·s.
- On passe trop de temps sur Internet/devant les écrans.
- Ce qui se passe sur Internet est virtuel.
- Internet est devenu incontournable.
- Internet permet une véritable liberté d'expression.
- On est plus violent sur Internet que physiquement.
- Internet favorise la haine
- La majorité des contenus en ligne sont mensongers ou trompeurs.
- Les techniques de l'information et de la communication (TIC) nous font perdre des compétences d'importantes (sens de l'orientation, mémoire, concentration...)
- Les TIC nous rendent plus bêtes.
- On est constamment surveillé sur Internet.
- Il est impossible d'être anonyme en ligne.
- Internet est écologique.
- Un grand nombre des métiers actuels seront bientôt réalisés par des machines (sans assistance humaine).

2. L'avocat du diable

« Le diable il a les moyens, il n'a pas besoin d'avocat qui travaille gratuitement pour lui ». S'il ne faut pas forcément défendre l'indéfendable « pour le principe », dans une approche dialectique, il est intéressant de changer l'angle de son regard sur chaque sujet pour mieux le

²⁷ Ces affirmations sont disponibles et peuvent être améliorées et complétées sur le pad : <https://annuel2.framapad.org/p/AffirmDMinternetetmoi>

comprendre. Cette approche est particulièrement pertinente pour des questions qui n'ont pas de « bonne réponse ».

Si quelques affirmations ont été particulièrement polémiques et ne semblent pas avoir trouvé même « d'accord sur le désaccord ». Les deux groupes en désaccord sont invités à réaliser des recherches (Internet, CDI, questions auprès des personnes formatrices...) pendant 10 à 15 minutes en ayant pour objectif de défendre la position de l'autre groupe.

Une nouvelle phase d'échange a ensuite lieu où les deux groupes expliquent leurs arguments. Il s'agit réellement de jouer le jeu en défendant l'autre position et d'y mettre de la conviction ! Cette inversion permet d'éviter de rechercher un consensus à une question qui n'a pas « une » réponse tout en favorisant une réflexion collective poussée sur un sujet.

3. Le numérique : un sujet d'étude en constante évolution

Pour finir la séance si le temps le permet, il semble pertinent de présenter une ou quelques actualité(s) récente(s) d'importance qui touche(nt) à l'un des sujets traités. Par exemple : une étude scientifique apportant des éléments de connaissance ou de réflexion sur le ressenti des personnes en ligne, une révélation en matière de surveillance des individus... tout sujet qui est débattu dans la société. Les esprits étant préparés à réfléchir sur de tels sujets on peut proposer que les jeunes en discutent entre eux de façon affinitaire puis conclure la séance.

Séance : Redécouvrir les libertés pour agir

Thème : Découvrir les libertés en ligne pour les protéger

Public : Tout public à partir de 15 ans - de 20 à 40 personnes

Durée : Entre 2h et 3h

Objectifs et compétences développées :

- Réfléchir sur ce que sont et ce qu'impliquent les libertés individuelles.
- Explorer collectivement ce que recouvrent la vie privée, la liberté d'expression, la liberté d'opinion et l'autodétermination informationnelle en ligne²⁸.
- Réfléchir sur l'impact du numérique sur les libertés.
- Proposer des actions pour défendre les libertés en ligne.

Requis pour cette formation

- Des papillons repositionnables (*post-its*) de différentes couleurs et grandes affiches blanches où ils peuvent être collés.
- Des petits morceaux de papier (~A6).
- Impression des textes utilisés en quantité nécessaire.

Activités

1. Découvrir les libertés

Les participant·e·s sont invités à lire les différents textes suivants du bloc de constitutionnalité. Il est possible de sélectionner les éléments concernant la vie privée, ceux concernant la liberté d'expression ou de mélanger les deux.

Variante vie privée

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (DDHC)

Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Article 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

Article 12. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

²⁸ « L'autodétermination informationnelle : le nouveau défi des droits humains ? », Plateforme d'information Humanrights.ch, 15 fév. 2017, <https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/protection/protection/autodetermination-informationnelle>

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950

Article 8. 1 - Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.

2 - Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Article 1. L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant, dans les conditions fixées par la présente loi.

Variante liberté d'expression

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (DDHC)

Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Article 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

Article 19. Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950

Article 10. 1 - Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière.

2 - L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. »²⁹

Pacte international relatif aux droits civils et politiques³⁰

Article 19.

1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.

2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires ;

a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ;

b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

2. Des questions sur les libertés

À l'issue de cette lecture, inviter les participant·e·s à écrire chacun·e de 1 à 3 questions qu'il·le·s se posent sur des papillons repositionnables.

Si les questions peuvent être de toute nature (précision sur un texte, définition d'un mot, origine d'un des textes...), les jeunes sont surtout invités à questionner la place de ses libertés dans leurs vies dans des exemples qu'ils connaissent (cas d'application d'une de ses libertés, un exemple qui questionne en lisant ce texte, limites pratiques à ces libertés, etc.).

Les questions sont regroupées et lues à haute voix en proposant à tou·te·s d'y répondre (une à deux réponses par question sans nécessairement de « contre-réponse »). Si éventuellement il n'y a pas de réponse dans la salle, le formateur peut également y répondre en laissant toutefois la priorité aux jeunes. Si des questions ne trouvent pas de réponses en raison de leur technicité ou de leur flou elles sont mises de côté.

²⁹ Et ajouter éventuellement, extrait de l'arrêt du 7 décembre 1976 de la Cour Européenne des droits de l'Homme, Affaire Handyside c. Royaume-Uni : "Son rôle de surveillance commande à la Cour de prêter une extrême attention aux principes propres à une "société démocratique". La liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels de pareille société, l'une des conditions primordiales de son progrès et de l'épanouissement de chacun. Sous réserve du paragraphe 2 de l'article 10 (art. 10-2), elle vaut non seulement pour les "informations" ou "idées" accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de "société démocratique". Il en découle notamment que toute "formalité", "condition", "restriction" ou "sanction" imposée en la matière doit être proportionnée au but légitime poursuivi."

³⁰ Ce texte peut être ou non laissé selon le niveau des participant·e·s.

3. Boule de neige : défendre les libertés en ligne

Une fois ce processus de (re)découverte et de questionnements sur ces libertés est effectué, il s'agit de demander aux apprenant·e·s des projets ou solutions qui pourraient être mises en œuvre pour promouvoir et défendre ses libertés en ligne.

Que pouvez-vous faire pour promouvoir et défendre ces libertés ?

Il faut bien préciser qu'il s'agit de proposer des actions réalistes (même si elles ne seront pas forcément mises en œuvre) qu'il·le·s pourraient théoriquement réaliser sans trop grandes difficultés matérielles.

Pour cela la technique de la « boule de neige » sera mise en œuvre : chacun·e va réfléchir puis écrire 2 idées d'actions sur des morceaux de feuille (format A6 par exemple).

Une fois cela fait, lever la main et repérer une autre personne avec la main levée proche : les deux jeunes vont devoir discuter pour présenter leurs idées, les améliorer éventuellement et en sélectionner 2 parmi les 4 proposés. Il est tout à fait possible de « réécrire » les idées et de les combiner, mais les personnes doivent se mettre d'accord.

Cette première synthèse faite, le groupe va lever la main et repérer un autre groupe avec la main levée et répéter l'opération à 4 en se mettant à nouveau d'accord sur 2 idées. Une fois cela fait le groupe relève la main puis réalise une dernière synthèse à 8.

Il devrait alors y avoir 3-4 groupes « finaux » et on peut ensuite passer à la restitution devant tout le monde. Chaque groupe désigne deux rapporteur·se·s qui vont présenter les actions collectivement en précisant éventuellement les choix qui ont été effectués et leurs raisons.

4. Un plan d'action ?

Enfin pour conclure la séance et selon le temps restant, toutes les actions sélectionnées sont réparties sur différents endroits / différentes tables de la salle et les participant·e·s sont invité·e·s à sélectionner une action à réaliser. Il s'agira ensuite de se mettre d'accord avec les autres personnes ayant sélectionné cette action sur des étapes qui peuvent être mises en œuvre, un calendrier possible, des sous-actions nécessaires, etc. Bref de débiter un véritable projet pour mettre en œuvre cette action.

Il sera bien précisé en fin de séance que la mise en œuvre « réelle » de cette action est évidemment facultative (ou idéalement pourrait être envisagée avec l'équipe pédagogique).

Ressources complémentaires

Les ressources présentées ici viennent en complément de celles présentées dans la brochure « Jeunes et réseaux sociaux – des espaces de libertés sous multiples surveillance »³¹.

Différents annexes et documents de formations (feuilles de défi, autoquestionnaire, images...) sont disponibles sur la page de ces séances :

<https://www.ldh-france.org/jeunes-et-numerique/>

Bibliographie

- Conseil de l'Europe : « Connexions : manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme », rédigé par Ellie Keen, Mara Georgescu, et Rui Gomes. Strasbourg, France, Conseil de l'Europe, 2014.
- Jean-Noël Lafargue et Mathieu Burniat : « Internet – Au-delà du virtuel », La petite bédéthèque des savoirs, 2017.
- Jean-Noël Lafargue et Marion Montaigne : « L'intelligence artificielle », La petite bédéthèque des savoirs, 2016.

Sites généraux

- Le portail Eduscol mets à disposition des espaces Zotero regroupant un grand nombre de ressources sur l'éducation au numérique dont de nombreuses ressources pédagogiques :

- sur l'esprit critique : <https://www.zotero.org/groups/485489/eduscol/items/collectionKey/CRE7J9D9>
- sur la citoyenneté numérique <https://www.zotero.org/groups/485489/eduscol/items/collectionKey/6489VJW8>
- sur l'Infopollution : <https://www.zotero.org/groups/485489/eduscol/items/collectionKey/NBINPNEV>

Voir également :

- la page « Éducation aux médias et à l'information » : <http://eduscol.education.fr/lettres/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/education-aux-medias-et-a-linformation.html>,
- la fiche « développer son esprit critique » <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/se-documenter-publier/se-documenter-sinformer/developper-son-esprit-critique.html>
- et ses lettres d'informations thématiques : <http://eduscol.education.fr/numerique/edunum-thematique> dont par exemple la lettre Edu_Num thématique n°02 sur l'esprit critique http://eduscol.education.fr/numerique/edunum-thematique/edunum_02.

- De nombreuses ressources sont aussi présentes sur le site du réseau Canopé (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) voir par exemple : <https://www.reseau-canope.fr/developper-lesprit-critique/construire-sa-citoyennete.html>

- Le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information), <https://www.cleми.fr/>, mets à disposition un grand nombre de ressources (pédagogiques ou d'informations) :

- dans le cadre de la semaine de la presse et des médias dans l'école <https://www.cleми.fr/fr/ressources/publications/dossiers-pedagogiques-de-la-semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-lecole.html>,

³¹ Disponible à cette adresse : <https://www.ldh-france.org/guide-rapport-jeunes-aux-reseaux-sociaux/>

Voir par exemple, « Comment repérer une publicité discrète sur YouTube »

<http://www.clemi.fr/fr/declic/comment-reperer-une-publicite-discrete-sur-youtube.html>,

- la fiche pédagogique « gérer son identité numérique »
<http://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/gerer-son-identite-numerique.html>,
- ou « Comment vérifier l'authenticité d'une vidéo publiée sur les réseaux sociaux »
<https://www.clemi.fr/fr/declic/comment-verifier-lauthenticite-dune-video-publiee-sur-les-reseaux-sociaux.html>

- Les travaux de l'association MEDIAPTE : <http://www.mediapte.fr/> et notamment le projet F8 <http://f8proj.eu/>

Sélections de séances, animations et matériaux pédagogiques disponibles en ligne :

- L'animation « [le Fil de l'info](#) – Une animation pour décrypter le système complexe de l'information » développé par l'association Ritimo https://www.ritimo.org/IMG/pdf/fil_info_interactif.pdf
- Les séquences pédagogiques de Rose Marie Farinella « Info ou Intox sur Internet » disponibles sur via site Internet <https://rosefarinella.wordpress.com/author/rosefarinella/> et sur le site de site de l'Inspection de l'Éducation Nationale de Cluses <http://www.ac-grenoble.fr/ien.cluses/spip.php?rubrique169>
- Différents scénarii pédagogiques sont disponibles sur le site des professeurs documentalistes de l'académie de Bordeaux http://disciplines.ac-bordeaux.fr/documentation/?id_category=17&id_rubrique=70 voir par exemple le scénario « Décrypter une rumeur » conçu dans le cadre du MOOC Médias organisé par l'académie de Besançon : http://disciplines.ac-bordeaux.fr/documentation/?id_category=15&id_rubrique=70&id_page=170
- Les ressources pédagogiques du CLEMI : <https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques.html>
- La fiche pédagogique de Chrysoula Rouga, « Carmen» de Stromae et les réseaux sociaux (fiche pédagogique), 6 avril 2015, <http://www.bonjourdumonde.com/blog/grece/11/fiches-pedagogiques/carmen-de-stromae-et-les-reseaux-sociaux-fiche-pedagogique> (voir également produit sa fiche [sur le harcèlement scolaire](#))
- La séquence pédagogique de Catherine Mendonca Dias « Eduquer aux réseaux sociaux » <http://www.francaislangueseconde.fr/wp-content/uploads/2016/04/Eduquer-aux-r%C3%A9seaux-sociaux-SEQUENCE.pdf>
- De nombreuses fiches pédagogiques sur l'éducation aux médias par Marie Nallathamby alias Docabord, <https://docabord.wordpress.com/category/pedagogie-au-cdi/emi-education-aux-medias-et-a-linformation/> notamment « Le vocabulaire d'Internet et du Web » <https://docabord.wordpress.com/2014/03/13/emi-6eme-sequence-4-seance-1-le-vocabulaire-dinternet-et-du-web/>
- La séquence pédagogique expérimentale de Ludovic Gavignet « Éduquer aux médias sociaux : créer, maîtriser, publier » disponible sur <http://www4.ac-nancy-metz.fr/pasi/spip.php?article1029> <https://www4.ac-nancy-metz.fr/pasi/IMG/pdf/88vittelcjlulesverneinno2015-annexe.pdf>
- La séance pédagogique de Katrine Delage « Comprendre les rumeurs – Mécanismes, pouvoirs, nuisances » réalisée le 8 juin 2017 à Pau, <https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/docinfo/> et ses visuels https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/docinfo/files/2016/05/diaporama-info-intox_presentation_pau.pdf
- Le parcours pédagogique « Développer l'esprit critique des élèves » du groupe de travail académique piloté par M.Wavelet. (Manon Campese, Didier Guise, Laureline Lemoine et Tania Mayer) <http://www4.ac-nancy-metz.fr/documentation/index.php/pratiques-pedagogiques/2-non-categorise/259-parcours-de-formation-au-jugement-critique>

- Des ressources pédagogiques produites par la CNIL : « Ta vie privée c'est secret », Édition spéciale, Les Incollables : <http://incoweb.playbac.fr/indexhtml.php5?livret=72>, « Es-tu vraiment incollable sur ton numéro de téléphone ? », 26 sept. 2017, <https://www.educnum.fr/fr/es-tu-vraiment-incollable-sur-ton-numero-de-telephone>, « Es-tu vraiment incollable sur le droit à l'image ? », 14 septembre 2017, <https://www.educnum.fr/fr/es-tu-vraiment-incollable-sur-le-droit-limage>
- Vidéo de sensibilisation d'Adesiasprod, « Si c'est gratuit, vous êtes le produit », Ajoutée le 15 juil. 2013 sur Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=8vLSf1i4E7A>
- Vidéo de sensibilisation « What is a Digital Shadow », 2014, Tactical Technology Collective sous-titrée en français, <https://vimeo.com/106165094>
- Le visuel de présentation d'Olivier Ertzscheid « Internet et le web en classe de 6^{ème} » http://affordance.typepad.com/mon_weblog/2016/05/internet-et-le-web-en-classe-de-6eme.html
- Le projet de Jérôme Choain alias JCFrog d'un livre d'éducation populaire au numérique : <http://jcfrog.com/eschool/preview/>
- Le jeu « Hacking Party » de Serge Helly http://www.ludism.fr/regles_files/fr/upload/hacking-party-15-1375122776.pdf
- Des ressources pédagogiques sur l'identité et la citoyenneté numérique regroupées par le site Netpublic : <http://www.netpublic.fr/2017/05/identite-et-citoyennete-numerique-en-action-2-jeux-questionnaires-et-fiches-d-activites/>

Table des matières

Préambule	1
Cadre général :	1
Séance : Le Web un outil de surveillance malgré lui	3
Activités	4
1. Réflexion sur ce qu'est « Internet »	4
2. Découverte de quelques traces en ligne	4
3. Découvertes de l'étendue des données offertes aux « GAFAM »	5
4. Découverte de la personnalisation via la surveillance en ligne	6
5. Découverte des mécanismes de traçage en ligne et des modèles publicitaires	7
6. Découverte des métadonnées et de leurs dangers.....	8
7. Découverte d'outils non traçants	8
Séance : Violences en ligne ? Faire le lien	9
Activités	9
1. Réfléchir ensemble sur les violences en ligne	9
2. S'interroger sur les violences en ligne	11
3. Réfléchir sur son niveau de violence en ligne : comment s'améliorer ?	12
Séance : Mettre le numérique à sa place	14
Activités	14
1. Une ou deux semaines pour analyser son rapport au numérique	14
2. Restitution sur ce défi / cette expérience.....	15
3. Autoquestionnaire « Évaluer votre dépendance à Internet : test IAT (Internet Addiction Test) ».....	16
4. Prise de résolution(s).....	16
5. Quelques outils et conseils	17
Séance : Le numérique et toi, le numérique et nous.....	19
Activités	19
1. Se positionner face au numérique.....	19
2. L'avocat du diable.....	20
3. Le numérique : un sujet d'étude en constante évolution	21
Séance : Redécouvrir les libertés pour agir	22
Activités	22
1. Découvrir les libertés	22
2. Des questions sur les libertés.....	24
3. Boule de neige : défendre les libertés en ligne	25
4. Un plan d'action ?	25
Ressources complémentaires	26
Bibliographie	26
Sites généraux.....	26
Sélections de séances, animations et matériaux pédagogiques disponibles en ligne :.....	27

 **LdH — Ligue des droits de l'Homme**
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org

Avec le soutien de

